

TOURISME ET DEVELOPPEMENT

— le cas du Maroc (*) —

par

Hassan SEBBAR

La « souffrance » du tourisme en 1974 — conséquence logique entre autres de la vulnérabilité de l'activité qui ne pourrait résister à la crise internationale qui sévit principalement dans le monde occidental, gros fournisseur de touristes (inflation, crise énergétique) — a détruit relativement le mythe du tourisme « moteur de développement ».

Il convient alors d'essayer de saisir l'efficacité et les limites d'une contribution réelle du tourisme aux économies des pays en voie de développement en général et africaines en particulier.

Pour aider à contourner quelques axes de cette recherche, notre communication s'attachera à donner rapidement le point sur la situation du tourisme dans les pays en voie de développement pour se consacrer ensuite au bilan de la politique touristique marocaine.

I. LE TOURISME DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

1.1. Expansion du tourisme international :

Selon les données publiées par l'Union Internationale des Organismes Officiels du Tourisme (UIOOT), le volume du tourisme mondial a augmenté au cours de la dernière décennie (1962-1972) d'abord au taux annuel moyen de 9,3 % puis de 8,7 % à partir de 1969.

Le taux de croissance annuel des recettes provenant du tourisme

(*) Communication faite par l'auteur lors du séminaire « tourisme, environnement et développement en Afrique, tenu à Tunis du 2 au 12 décembre 1974, organisé par l'IDEP de Dakar, en collaboration avec les autorités tunisiennes.

a même été un peu plus rapide au cours de la décennie citée, il s'est élevé à 12 %.

En chiffres absolus, les entrées de touristes enregistrées dans l'ensemble des postes frontières mondiales sont passées de 81,4 millions en 1962 à 198 millions en 1972. Parallèlement les recettes provenant de ces touristes estimées à 7,2 milliards de \$ en 1962 s'établissent à 42,2 milliards de \$ en 1972.

Dans cette évolution du tourisme mondial, la part des pays membres de l'O.C.D.E. tant au niveau des recettes que des arrivées a toujours oscillé au cours de la décennie 1962-1972 aux alentours de 80 %. La part des recettes touristiques revenant au groupe « Grèce-Turquie et Portugal » n'a pu dépasser 3,5 % ⁽¹⁾.

Eu égard à la localisation de l'émission du tourisme, il convient de souligner à la lumière de ces chiffres que *le tourisme généré principalement par les pays développés est absorbé dans sa majorité par ces mêmes pays.*

1.2. Tourisme et pays en voie de développement :

De leur côté les pays en voie de développement arrivent à peine à capter près de 20 % des recettes mondiales procurées par le tourisme ⁽¹⁾.

A notre sens, ce chiffre même de 20 % est surestimé, compte tenu d'une part de l'imperfection des systèmes d'information statistique dans les pays en voie de développement qui ont tendance à majorer leurs recettes pour des raisons internes de choix des options économiques et d'autre part de l'inexistence de liaison entre les proportions dans le total mondial des recettes touristiques de ces pays et leurs arrivées de touristes comme en témoigne le tableau 1.

De plus, les perspectives d'expansion du tourisme international dans les pays en voie de développement sont peu encourageante comme l'affirmaient déjà en 1971, les experts de la C.N.U.C.E.D. : « Il est moins certain que l'augmentation du revenu réel et la baisse éventuelle du coût relatif des voyages aériens (à longue distance) offrent aux pays en voie de développement des avantages proportionnellement

(1) C.N.U.C.E.D. : document sur le tourisme TD/1 42 du 20-12-1971.

(1) Nations Unies : les éléments de la politique touristique dans les pays en voie de développement, New York, 1973.

plus grands qu'aux pays développés, car la base des tarifs pour les voyages transatlantiques, transpacifiques et autres voyages intercontinentaux favorisent aussi les voyages dans les deux sens entre pays développés ». Cette constatation est plus actuelle aujourd'hui à la suite des problèmes que posent l'inflation et la crise énergétique au monde économique-politique à partir de la fin de l'année 1973. Les solutions qui restent à trouver et à appliquer ne manqueront pas de réduire les consommations inutiles ou superflues au profit de la satisfaction des besoins collectifs. Où se situerait alors le tourisme de loisirs à l'étranger dans la hiérarchie de la consommation ?

1.3. Alternative de la politique touristique :

Face au phénomène touristique brut sur lequel sont braqués les yeux des guetteurs de devises, les pays en voie de développement adoptent deux types de comportements différents déterminant deux principaux axes d'orientation économique du secteur touristique.

1.3.1. Tourisme moyen de développement économique

Ceci nuance la pensée d'un ancien expert de la Banque Mondiale David Davis qui a été jusqu'à déclarer en 1966 que : « le tourisme représente pour les pays en voie de développement le véritable moteur de développement de la même façon que le fut l'industrie lourde pour l'Europe du XIX^{ème} siècle ».

Cette propagande pour la politique touristique qui a atteint son paroxysme en 1966-67 s'intègre dans une vision de la sociologie du développement ⁽²⁾ telle qu'elle était pratiquée par les pays développés à des fins d'exportation vers les pays sous-développés. L'Occident par le biais du tourisme international notamment (brassage de populations, devises procurées) diffusera « la connaissance, le savoir faire, l'organisation, les valeurs, les techniques et les capitaux à un pays pauvre, de sorte que peu à peu, sa société, sa culture, ses hommes deviennent des variantes de ce qui a fait le succès de la communauté atlantique des pays développés ».

Et comme par hasard, le tourisme dans cette optique permet aussi d'accroître les échanges commerciaux entre pays développés et pays non développés tout en allégeant, tant soit peu, le besoin de l'aide

(2) Voir André Gunder Frank : le développement du sous développement en Amérique Latine — traduit de l'anglais par Christos Passadéos — 2^e édition augmentée — F. Maspero, Paris, 1972.

Tableau n° 1 — croissance du tourisme international 1966-72 et
particulièrement des pays en voie de dévelop-
pement

ANNEE	A R R I V E E S				R E C E T T E S			
	Nombre million	Augmenta- tion annuelle en %	Part du total mondial en %		Milliards de \$	Augmenta- tion annuelle en %	Part du total mondial en %	
			Pays en voie de dévelop- pement	Afrique seule			Pays en voie de développe- ment	Afrique seule
1966	130,8	13,2	7,1	1,0	12,5	13,6	18	2,2
1967	139,5	6,6	7,2	1,0	13,4	7,2	17	2,1
1968	139,7	0,1	8,2	1,2	13,3	4,0	18	2,1
1969	154,1	10,3	8,7	1,4	15,4	11,6	19	2,2
1970	168,4	9,3	9,9	1,5	17,9	16,2	20	2,3
1971	191,5	7,9	10,4	1,7	20,9	16,8	20	2,3
1972	198,0	9,0	10,6	1,8	24,2	15,8	20	2,3

Source : Ce tableau est dressé à partir des données de l'I.I.O.O.T. (étude économique 1973) et du document des Nations Unies D/B/C.3/89. Les chiffres donnant la part des pays en voie de développement dans le tourisme international sont établis par nos soins en tenant compte des chiffres des 2 publications citées et de l'évolution du tourisme mondial. Par rapport au document des Nations Unies, il convient de noter que les chiffres du tableau sous-estiment légèrement les recettes et surestiment légèrement les arrivées.

sous forme de dons et de prêts lesquels en l'absence du tourisme resteraient nécessaires à l'expansion de ces échanges commerciaux pas toujours profitables aux pays sous-développés.

Cette parenthèse fermée, il convient de noter que l'engagement dans la voie du tourisme moyen de développement est pris :

- sans étude objective déterminant la contribution réelle à attendre du tourisme sur l'environnement politique, économique et social de la nation dans son ensemble,
- le plus souvent sans même ses études de factibilités ou « Master Plan » préalables qui sont entreprises par la suite pour donner des apparences de logiques économiques aux grandes options prises et rationaliser relativement les orientations.

1.3.2. Tourisme facteur d'entraînement de l'économie à degré d'intensité plus ou moins accentué :

C'est le cas des pays basant leur développement sur l'industrialisation et/ou l'agriculture. Dans cette conception le tourisme est selon les cas :

- *non prioritaires*, exemple des pays n'ayant pas de problèmes de paiements extérieurs (cas de l'Algérie) ou même *regardé avec méfiance* (Guinée).
- *Salvateur*, si le pays a des difficultés pour se procurer les devises nécessaires à son industrialisation par suite du besoin d'augmentation de sa capacité d'importation (tourisme dans le plan quinquennal marocain 1960-1964).

1.4. Les préalables à toute politique touristique :

Pour clore cette présentation du tourisme international dans les pays en voie de développement, il convient de recenser les handicaps de départ que doivent inclure ces pays dans leur calcul, afin de tempérer les ambitions dans ce domaine.

1.4.1. Mobilisation des ressources rares :

Pour accueillir les touristes, les pays en voie de développement doivent déployer des efforts non négligeables à la création des conditions de base de l'expansion touristique (infrastructure, construction de moyens d'hébergement et de loisirs, implantation d'autres activités touristiques tel que le transport). Les moyens financiers, relativement élevés, exigés pour la mise en place de ces équipements primaires et

secondaires sont, dans la plupart des cas et compte tenu des faibles ressources dont disposent ces pays, soustraits de l'enveloppe budgétaire globale réservée à l'équipement, ce qui ne manque pas d'affecter les investissements destinés à la satisfaction des besoins essentiels des populations de ces pays (Education, Santé, Habitat, création d'emploi à moindre coût).

1.4.2. Vulnérabilité du tourisme :

Le tourisme est un produit d'exportation très vulnérable. Il suffit de peu pour faire chuter les recettes touristiques à un niveau très bas. Son maintien ou son expansion dépendent étroitement des conditions politiques, économiques et sociales ⁽¹⁾ tant à l'intérieur des pays récepteurs que de ceux émetteurs de touristes. Ce risque est d'autant plus grave que le degré de développement économique et social du pays considéré est faible.

1.4.3. Services touristiques « instockables » :

Les prestations touristiques ne peuvent pas être stockées et vendues l'année d'après.

La prestation touristique disponible à la consommation et non utilisée est une perte de l'exercice. Ceci implique que dans les calculs de rentabilité future de l'activité, les taux d'occupation des hôtels et des moyens de transport, qui ne sont d'ailleurs pas toujours satisfaisants, doivent être affectés de coefficients de probabilités prenant en compte les aléas du futur.

1.4.4. Dépendance vis-à-vis de l'extérieur :

Le tourisme international « fait partie au même titre que les activités industrielles — d'un système de projection des besoins des pays développées ». Autrement dit, ce secteur est planifié dans les pays émetteurs de touristes où les professionnels du montage de voyages, les promoteurs de voyages et vacances (P.V.V.) véritables trusts capitalistes contrôlent la demande touristique et influencent d'une façon décisive, grâce à leurs actions de publicité et de promotion de plus en plus agressives, le choix du lieu de vacances.

(1) Recessions économiques, insécurités politiques et/ou sanitaires, motivations touristiques du moment, cataclysmes naturels.

Robert Erbes ⁽²⁾ estime que le coefficient de dépendance du tourisme tunisien de ces P.V.V. est de l'ordre de 80 %.

1.4.5. Environnement physique et humain :

Le tourisme, dans son essence même, est une situation artificielle qui met en cause le milieu physique d'accueil des touristes mais aussi leurs relations avec le milieu humain. Certes, comme le dit l'adage indien « Tout système ne vit que tant qu'il peut donner et recevoir de son entourage » mais ne convient-il pas alors de bien contrôler ce qu'on reçoit pour s'assurer préalablement de la qualité de ce qu'on va donner ?

Les pays en voie de développement devraient élaborer et des schémas d'aménagement du terrain et des « schémas d'aménagement de l'humain » ⁽³⁾.

Les pays en voie de développement devraient par ailleurs prendre leurs précautions pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures à qui il convient, par sagesse, de laisser une juste part dans les décisions du futur.

2. Bilan de la politique touristique marocaine ⁽¹⁾

2.1. Evolution du tourisme au Maroc

Le phénomène touristique n'est pas un fait récent au Maroc. Il a été encouragé par la métropole dans le cadre de la politique économique coloniale. En matière de tourisme, cette politique avait pour soubassement l'offre d'un jardin de repos pour les européens, le recrutement éventuel d'hommes d'affaires européens qui pourront se rendre compte sur place des énormes possibilités d'investissements offerts dans un pays d'outre mer, le renforcement de la situation de l'économie satellite du fait de l'étroite dépendance de cette activité avec l'économie de la métropole et le maintien du franc dans la « zone franc ».

(1) Voir notre Mémoire DES ES-SCIENCES ECONOMIQUES : Bilan d'une politique touristique, l'exemple du Maroc — Octobre 1972 — Université Mohammed V.

(2) Robert Erbes : Le tourisme international et l'économie des pays en voie de développement. Rapport O.C.D.E. Paris — janvier 1971, 145 pages.

(3) Office du Tourisme de Madagascar : Plan Programme de développement touristique à Madagascar SEDES Paris — novembre 1973.

De par son orientation dont les lignes de force ont été soulignées, la politique de la France est d'attirer des touristes fortunés.

C'est le Maréchal Lyautey lui même qui, convaincu du profit que pourrait retirer le protectorat de l'expansion du tourisme au Maroc, donna le coup de fouet en décidant en 1921 la construction d'un hôtel de grand luxe à Marrakech et en détermina l'emplacement dans les jardins dits « de la Mamounia ». Les initiatives de sociétés et d'hommes d'affaires français n'ont pas fait défaut.

Aussi, à la veille de l'indépendance, le Maroc hérite du seul colonialisme français d'un potentiel important en matière d'offre touristique (infrastructure en routes, ports et aéroports, 240 hôtels comptabilisent 7305 chambres, etc...). Cette structure va peser sur l'orientation de la politique touristique prioritaire du Maroc indépendant et ce d'autant plus que durant les neuf ans après l'indépendance, la capacité hôtelière du Maroc n'avait pratiquement pas subi de modification aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Dans les premières années de l'indépendance, le Maroc cherche d'abord à donner une *raison objective à la recherche de l'équilibre de la balance des comptes par le biais du tourisme*. Partant de la constatation que pour la première fois depuis 40 ans la balance touristique marocaine est excédentaire de quatre milliards d'anciens francs les auteurs du Plan Quinquennal 1960-1964 précisent que le succès de la campagne touristique ne saurait être attribué à la seule diminution des sorties de Français résidant au Maroc (119.000 d'entre-eux continuaient à sortir à l'étranger) mais plutôt à l'accroissement du nombre de touristes se rendant au Maroc (225.000) dont 70 % de touristes autres que les français, ce qui constitue un apport de devises fortes très appréciables dans l'optique *d'un plan de développement ayant pour corollaire des importations de biens d'équipements destinés à l'industrie*.

En fait, cette orientation devait être renversée en 1964-1965. Se basant sur les conclusions d'une mission de la Banque Mondiale venue « donner aux priorités économiques une configuration nouvelle conduisant à un développement continu ⁽²⁾, le Maroc s'engage dans une nouvelle politique économique mettant l'accent sur l'agriculture, le tourisme et la formation des cadres.

En matière de tourisme, de la recherche de l'équilibre de la ba-

(2) David Davis : Le développement de l'économie marocaine — Revue du Fonds de la Banque Mondiale — Volume III n° 1 — Mars 1966.

lance de comptes par le biais du tourisme, adjuvant utile, l'objectif devient le développement, par le biais du tourisme prioritaire.

Cette orientation s'est traduite par la translation d'une politique touristique passive, dans laquelle l'initiative de la croissance de la fonction touristique est laissée au secteur privé vers une politique touristique active où le secteur public allait agir puissamment, 80 % environ de l'investissement touristique à la charge du secteur public. (Voir tableau 2).

Tableau n° 2 — Le tourisme des les programmes d'investissement au Maroc

P R O G R A M M E S	Part dans le budget total	Charge du secteur privé
Programme d'équipement 1949-1952	1,24 %	93 %
Programme biennal 1958-1959	0,22 %	—
Plan Quinquennal 1960-1964	1,4 %	92 %
Plan triennal 1965-1967	6,4 %	20 %
Plan Quinquennal 1969-1972	6,8 %	18 %

Le tourisme a donc constitué au Maroc un secteur prioritaire dans le plan triennal 1965-1967. Cette place de choix a été maintenue dans le cadre du Plan Quinquennal 1968-1972 et ceci malgré les faibles résultats enregistrés durant la période triennale.

La réussite basée sur la croissance des recettes brutes et du nombre de touristes a amené les auteurs du Plan Quinquennal 1973-1977 à déclarer qu'elle « appelle une continuation et un renforcement de l'action dans ce « domaine » ⁽¹⁾.

La priorité reconnue au tourisme ne s'est pas seulement limitée à l'effort du secteur public mais s'est consolidée par un arsenal de mesures visant à inciter les investisseurs privée à s'orienter vers cette activité. Ces mesures se situent aussi bien au niveau de la construction et de l'équipement des unités d'hébergement des touristes que de leur gestion (dispositions fiscales).

L'ensemble des mesures peut être résumé comme suit :

— Exonération des droits de douane portant sur les produits

(1) D.P.D.R. : Plan de Développement économique et social 1973-1977 — Volume 1, page 29 — Rabat 1973.

exclusivement neufs qu'en principe l'industrie locale ne peut fabriquer à des conditions de prix et de qualités égales ;

- Prime d'équipement laquelle constitue une participation à fonds perdus de l'Etat, le montant de la prime généralement accordé est de 15 % du montant de l'investissement. Avant 1967, certains projets à édifier à Tanger et agréés par la Commission des Investissements ont bénéficié d'un taux de 20 % (cas de Holliday-Inn à TANGER) ;
- Réduction du droit d'enregistrement du capital lors de la constitution des sociétés ou après l'augmentation de leur capital. Le taux est ramené à 0,5 % au lieu de 1,5 % ;
- Exonération de la surtaxe exigible en cas d'apports d'immeubles ou de droits immobiliers, et, pour 5 ans de la taxe proportionnelle sur les immobilisations (patente) ;
- Bénéficie de la pratique des amortissements accélérés dans la limite du double des taux admis par le fisc ;
- Garantie de retransfert des capitaux investis : les projets financés en devises étrangères par des promoteurs étrangers bénéficient automatiquement de la garantie de retransfert sur leur zone monétaire d'origine. La garantie de retransfert sur la zone d'origine porte tant sur les bénéfices annuels qui peuvent être transférés chaque année que sur le produit de liquidation du capital investi même si ce produit est supérieur au capital investi ;
- Garantie de stabilité fiscale : elle est accordée pour une période de 10 ans et porte sur l'invariabilité du taux de l'impôt des modalités de l'assiette et de recouvrement ;
- Financement très avantageux des unités d'hébergement des touristes avec garantie de l'Etat et octroi de ristourne d'intérêts au Crédit Immobilier et Hôtelier — C.I.H. (ex C.P.I.M.).

Les dispositions furent appliquées jusqu'en 1973, moment où est promulgué un nouveau code d'investissement aussi incitatif que le premier.

Le nouveau code qui diffère notamment du premier par le fait que la prime d'équipement est remplacée par une avance de l'Etat à un taux d'intérêt nul, *étend les avantages à l'équipement para-hôtelier et transport touristique.*

Qu'en est-il au niveau des réalisations des objectifs des Plans ?

Pour la période triennale 1965-1967, les investissements hôteliers et les infrastructures touristiques ont absorbé respectivement 295 et 42 millions de DH, marquant des taux de réalisation de 90 et 74 %. L'accroissement du nombre de touristes et les emplois créés quant à eux, ont connu de faibles taux de réalisation respectivement 5 et 9 %. L'ensemble de ces investissements n'ont porté la capacité hôtelière qu'à 20.000 lits environ en 1967.

L'effort public n'a donc pas été récompensé par l'accroissement de la demande. La mobilisation des deniers publics aurait donc pu trouver un emploi plus productif dans d'autres secteurs. La démarche logique des planificateurs à la lumière des résultats obtenus aurait donc dû être basée sur un resserrement des crédits en faveur du tourisme pendant la période quinquennale 1968-1972.

Il n'en est rien, les planificateurs continueront à assigner à l'investissement touristique une dimension plus importante que par le passé.

En ce qui concerne la période quinquennale 1968-1972, le coût des investissements touristiques portant la capacité hôtelière à 38.000 lits environ fin 1972 s'est élevé à 542 millions se répartissant ainsi :

— Equipement hôtelier	465
— Equipement para-hôtelier	15
— Infrastructures touristiques	54
— Formation professionnelle	10

542

Il convient de souligner dans le cadre de la planification marocaine et jusqu'en 1971, que les grandes insuffisances en matière des projets d'investissements touristiques au Maroc se situent au niveau de l'animation dont le programme est absent, et plus grave encore au niveau de l'aménagement où le programme arrêté manquait de cohérence et ne relevait pas d'un planning bien établi avec une vision des besoins futurs.

Pour résumer l'évolution du tourisme au Maroc, nous dirons que l'option pour l'expansion du tourisme a nécessité d'importants efforts pour créer une infrastructure d'accueil. Cet objectif n'est pas atteint quantitativement et qualitativement alors qu'il aurait pu être dépassé grâce aux avantages octroyés par l'Etat.

Les fonctions d'aménagement et d'animation ont été négligées ce qui risque de se traduire par :

- des déséquilibres régionaux : orientation régionale des investissements touristiques pas toujours conforme aux prévisions, retard de certaines régions par rapport à d'autres ;
- des déséquilibres sectoriels entre infrastructure hôtelière et celle de l'animation d'une part et entre le tourisme et d'autres secteurs, d'autre part.

Concernant la demande (entrées de touristes) les résultats sont selon les circonstances décevants (1965 et 1968) ou satisfaisants (1969, 1970 et 1972).

En annexe, quelques tableaux illustrant l'évolution et la situation du tourisme au Maroc.

2.2. Effets du tourisme au Maroc :

Les pays en voie de développement ayant misé sur l'expansion du tourisme, justifient leur choix en mettant l'accent principalement sur ses effets sur la balance des paiements, sur la création d'emplois à moindre coût, sur ses effets d'entraînement et sur le fait qu'il constitue un élément précieux de fraternité entre les peuples.

Ce sont quelques-uns de ces effets qui seront rapidement examinés ci-dessous.

2.2.1. Effets « devises » du tourisme :

Ce qui est important à notre sens pour un pays en voie de développement se lançant dans le tourisme et non les recettes brutes procurées par le tourisme, ni même un compte d'exploitation touristique ⁽¹⁾, lequel est très précieux mais l'élaboration d'un compte *d'opportunité d'une politique touristique*, nous ne pensons pas qu'on en ait parlé jusqu'à maintenant ; c'est un compte qui pourrait ne pas être rendu public et rester en tant que clignotant entre les mains des gouvernants preneurs de décisions. Il comprendrait :

2.2.1.1. *en produit* : une partie des recettes en devises étrangères mobilisables, donc effectivement reçues et passant par le canal officiel

(1) R. Baretje : Déséquilibres économiques entraînés par le tourisme dans un contexte d'expansion économique, pages 29 et 30.
Thèmes touristiques — Tome 2, Volume 8 — Aix-en-Provence, 1965.

et non les recettes estimées conformément aux recommandations du fonds Monétaire International.

Cette partie des recettes effectives en devises est celle provenant des touristes qui ne se rendraient pas dans ces pays en l'absence d'une politique touristique.

2.2.1.2. Pour l'évaluation des charges, il est normal de comptabiliser les coûts supplémentaires en devises nécessaires au fonctionnement de l'activité touristique dans son ensemble. En effet, il est impossible dans le cadre d'une orientation mettant l'accent sur le tourisme de faire une discrimination entre « non résidents touristes » produit de la politique touristique et les autres « voyageurs non résidents ».

Ne serait-il pas, par ailleurs, logique de considérer les effets de démonstration et d'imitation qui ne manqueront pas de se manifester par suite d'une part du contact dans les pays en voie de développement des « résidents » et des « non résidents touristes » aux modèles de consommation différents et d'autre part, de l'inopportunité de tracer des barrières entre les deux populations ?

Selon ce mode de raisonnement qui reste ouvert à la critique, les chercheurs ne manqueraient pas dans bien des cas, d'arriver à une conclusion similaire à celle à laquelle nous sommes parvenus pour le cas du Maroc ⁽¹⁾.

Le Maroc recevait annuellement de 1968 à 1971 de quoi financer les voyages de ses résidents à l'étranger et les dépenses en devises étrangères occasionnées par le fonctionnement de l'activité touristique. Les devises acquises ne pourraient donc pas servir au financement de l'industrialisation du pays.

Ainsi, le tourisme n'a-t-il fait que créer sa propre base d'expansion, sans pour autant aider à la création de la structure du développement du Maroc.

2.2.2. Effet emploi du tourisme :

Le problème qui se pose est de savoir si le tourisme est générateur d'emplois, s'il l'est plus que les autres secteurs et si, en l'absence du tourisme, l'emploi aurait été supérieur ou inférieur.

(1) Notre conclusion du mémoire est tempérée dans le texte du fait que nous avons omis en 1972 de tenir compte des prélèvements des taxes qui sont à rapprocher des subventions à l'activité touristique.

Au Maroc en 1971, l'activité touristique participait directement et indirectement pour moins de 1 % à l'emploi total.

Quant au coût de création d'un emploi dans l'hôtellerie, il est en moyenne plus élevé que dans les autres secteurs. En se référant au texte du Plan quinquennal 1968-1972, nous ne manquons pas de remarquer que le tourisme qui devait absorber 6,8 % du budget quinquennal ne devait participer à la création d'emplois nouveaux que pour 1,8 %.

2.2.3. Effet sociaux du tourisme :

L'arrivée d'un nombre important de touristes au Maroc a donné naissance en plus des coûts en capital du développement des infrastructures et des superstructures d'accueil, des coûts en devises et des coûts en formation du personnel employé dans l'activité touristique, à des problèmes sociaux importants.

Dans le cas du tourisme marocain, ces problèmes concernent :

- la débauche et la délinquance juvénile ;
- L'effet d'émulation exercé par l'étalage du niveau de vie des touristes sur la structure de la consommation de certaines couches sociales de la population marocaine :
- Le sentiment donné parfois aux marocains d'être étrangers dans leur pays ;
- La menace à la culture nationale et aux mœurs de la population marocaine.

Il convient de mettre l'accent autant sur ces aspects négatifs que sur les aspects positifs.

2.2.4. Effet aménagement du territoire :

L'expérience touristique marocaine, bien qu'ancienne, ne permet pas encore de déceler la structure qu'imprime le tourisme par son expansion sur les milieux économique, physique et humain marocains.

Les points suivants peuvent cependant déjà être relevés :

- le tourisme ne semble pas être intégré dans une structure de production choisie consciemment et qu'on essaie de bâtir ;
- les équilibres régionaux et sectoriels avenir qui restent à

arrêter ne rentrent dans aucun programme, même souple à adapter aux simples problèmes conjoncturels qui peuvent surgir.

— Le caractère saisonnier de l'activité ne semble pas être pris sérieusement en compte, dans l'élaboration du programme touristique, ceci se traduit par le fait que certaines régions sont presque paralysées durant la basse saison (cas des régions ⁽¹⁾ de Tétouan et d'Al Hoceima en Hiver). Il aurait fallu, à notre sens, assigner au tourisme dans ces régions, un simple rôle d'appoint à d'autres secteurs moteurs dont l'implantation reste à encourager dans ces régions.

— Le terrain destiné au tourisme n'est pas estimé à sa juste valeur en tant que facteur rare, d'où gaspillages (Club méditerranée d'Al Houceima) essai de configuration future du paysage (Mérinides à Fès) une négligence de la concurrence future entre secteurs (agro-industrie/tourisme), etc...

Toutefois, il convient de souligner que l'absence d'une politique touristique non cohérente n'a pas encore provoquée au Maroc heureusement, une anarchie trop grande. Il est alors grand temps de réajuster le tir pour prévenir le pire.

Puissent les études lancées à partir de 1971 (Atlas touristique, Master Plan, etc...) donner des résultats satisfaisants pour aider à voir clair et permettre d'élaborer une politique touristique adaptée aux besoins du pays dans le cadre d'une stratégie de développement national.

Ce sont ces quelques effets sur lesquels nous avons voulu mettre l'accent; l'approche est de toute évidence incomplète. Elle néglige d'une part, la perturbation engendrée par l'apparition de flux monétaire en provenance du tourisme tels que les risques inflationnistes ou les problèmes de destruction ou de restriction des activités traditionnelles et d'autre part, l'effet à escompter quant à l'entraînement de l'économie par le tourisme.

3. CONCLUSION.

3.1. Dans les pays en voie de développement, le tourisme ne constitue à l'heure actuelle qu'une potentialité. Cependant, le succès des politiques touristiques dans certains pays mérite en faveur de la

(1) Ces régions connaissent une importante demande intérieure.

recherche de la détermination de sa juste place dans une stratégie globale de développement économique et social.

3.2. Les pays en voie de développement à un stade relativement assez avancé en matière de tourisme devraient rechercher à rentabiliser au maximum d'abord les structures d'accueil existantes.

3.3. Pour les programmes futurs, les pays en voie de développement devraient éviter les structures de dépendance et jeter les bases de structures de coopération.

Ils devront chercher à satisfaire non pas les besoins qu'imposent les touristes mais les besoins déterminés socialement aux moindres coûts pour leurs sociétés et créés chez les touristes.

3.4. Les pays en voie de développement devront coordonner leurs efforts et examiner les moyens objectifs de valoriser leur tourisme (une journée touristique dans les pays sous-développés est généralement 3 ou 4 moins chère que dans les pays développés).

3.5. Les gouvernements des pays en voie de développement devraient disposer d'ébauches renseignant sur :

— et le « compte d'exploitation du tourisme à long terme » ⁽¹⁾ prenant la nature en compte dans les calculs économiques et faisant ressortir tant les effets économiques que non économiques favorables ou défavorables de la politique touristique ;

— et le « compte d'opportunité de la politique touristique ».

3.6. Le tourisme ne doit pas être considéré comme une fin en soi, un encadrement des devises est plus que nécessaire pour faire en sorte que le tourisme participe à la structure du développement visé.

3.7. Une adéquation est à rechercher entre tourisme international et tourisme national lequel ne doit pas être ignoré ou négligé.

3.8. Les pays en voie de développement devront coordonner progressivement leur politique touristique dans le cadre d'ensembles régionaux, tel que le Maghreb et aménager leurs structures en conséquence.

(1) Bernard Bornet : Tourisme et Environnement : faut-il souhaiter une concentration ou une déconcentration touristique.

Centre d'Etudes du Tourisme — Aix-en-Provence, septembre 1974.

De cette façon, ils pourront diminuer l'intensité des erreurs et atténuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Annexe n° 1 — Répartition régionale de la capacité hôtelière
(1963-73)

Provinces et Préfectures	1963	1973
Casablanca	31,7	14,4
Tanger	14,7	13,5
Tétouan	5,0	14,1
Agadir	1,6	12,4
Marrakech	12,6	12,2
Rabat	11,0	7,3
Fès	7,0	6,4
Al Hoceima	1,4	5,0
Reste du pays	15,0	14,7
	100	100

Source : Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat de l'Environnement et du Tourisme (1973) Annuaire Statistique du Maroc (1963).

La répartition par catégorie en 1973 se présente la façon suivante :

5 étoiles	17 %	
4 étoiles	24 %	
Village de Vacances		
Centres Balnéaires	21 %	62 %
3 étoiles	19 %	
1 et 2 étoiles	19 %	
	100 %	

Annexe n° 2 — Encouragement à l'hôtellerie (1959-72)

PERIODE	FINANCEMENT DE L'HOTELLERIE PAR LE CIH			INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES AGREES PAR LA CI	
	Investissement en millions DH	Prêts autorises millions DH	Prêts réalisés millions DH	Tourisme en millions DH	Part en % du total agréé
1959-64	34	14	6	94	17 (*)
1965-67	323	170	30	263	21
196-872	402	207	265	473	23

Source : Chiffres tirés des rapports annuels du C.I.H. (crédit immobilier et hôtelier) et des rapports de la C.I. (Commission des Investissements).

(*) : Les 2 chiffres ne concernent que les années 1963 et 1964.

**Annexe 3 — Evolution des entrées et recettes touristiques
(1962-73)**

ANNEES	ENTREES DE TOURISTITES DE SEJOUR		RECETTES TOURISTIQUES EN MILLIONS DH				
	En milliers	Augmentation à l'année précédente	Plan (estimation)	Accroissement annuel en %	Office des changes	Accroisse- ment annuel	Taux de couverture des recettes en % 5/3
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1962	200	13	161	23	31	19	19
1965	378	— 2	332	11	101	68	30
1967	400	— 7	400	11	157	19	39
1968	481	20	451	13	174	11	38,5
1969	621	29	614	36	209	19,5	33,9
1970	747	20	682	11	314	51,0	46,0
1971	823	10	720	13	467	48,7	64,8
1972	1061	29	887	17	490	4,9	42,8
1973	1344	26	1005	13	534	9,0	37,6

Source : Secrétariat d'Etat au Tourisme, Office des Changes et Rapports annuels de la Banque du Maroc.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 — BARETJE R.: Déséquilibre économique entraîné par le tourisme dans un contexte d'expansion économique — Thèmes Touristiques — Tome 2, Volume 8 — Aix-en-Provence 1965.
- 2 — BELAL A.: L'investissement au Maroc 1912-64 et ses enseignements en matière de développement économique — Ed. Mouton 1968.
- 3 — BORNET B.: Tourisme et Environnement: faut-il souhaiter une concentration ou une décentralisation touristique Centre d'Etudes du Tourisme — Aix-en-Provence, Septembre 1974.
- 4 — C.G.P.: Deuxième plan de modernisation et d'équipement — Rapport Général de la Commission d'Etudes et de Coordination du Plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc — Maroc 1954.
- 5 — C.I.H.: Rapports annuels sur les activités du C.I.H., Casablanca.
- 6 — C.N.U.C.E.D.: Document sur le tourisme TD/142 du 20/12/71 — New York.
- 7 — COMMISSION DES INVESTISSEMENTS: Rapports annuels sur les activités de la Commission des Investissements disponibles jusqu'en 1973 — Rabat.
- 8 — DAVIS D.: Le développement de l'économie marocaine — Revue des Etudes de la Banque Mondiale N° 1, Mars 1966.
- 9 — D.C.E.P.: Rapport d'exécution du Plan Quinquennal 1954-57. Année 1955 — Janvier 1957.
- 10 — IDEM: Plan Biennal d'équipement 1959-59, Rapport Général de la Commission Centrale d'Etude et de Financement, Rabat, Juin 1958.
- 11 — IDEM: Plan Quinquennal 1960-64 — Rabat 1960.
- 12 — IDEM: Plan Triennal 1965-67 — Rabat 1965.
- 13 — IDEM: Plan quinquennal 1968-72 — 3 Volumes plus annexe Cartographique — Rabat 1968.
- 14 — D.P.D.R.: Plan quinquennal 1973-77 — 3 volumes — Rabat 1973.
- 15 — EBBES (R): Le tourisme international et l'économie du pays en voie de développement — Rapport O.C.D.E. — Paris, Janvier 1971.
- 16 — FRANK (A.G.): Le développement du sous-développement — L'Amérique Latine — Traduit de l'anglais par Christian Passadeos — 2ème édition — F. Maspero — Paris 1972.
- 17 — LAHEABI (M): Les années 80 de notre jeunesse, Edition Maghrébine — Casablanca 1970.
- 18 — MINISTERE DU TOURISME: Statistiques touristiques — Bulletin annuel — Rabat.
- 19 — NATION UNIES: Les éléments de la politique touristique dans les pays en voie de développement TD/B/C. 3/89 — New York 1973.
- 20 — OFFICE DES CHANGES: Statistiques des échanges extérieurs, bulletin mensuel avec un numéro spécial annuel — Rabat.
- 21 — OFFICE DU TOURISME DE MADAGASCAR: Plan programme de développement touristique à Madagascar — S.E.D.E.S. — Paris — Novembre 1973.
- 22 — U.I.O.O.T.: Etude Economique 1973 — Genève.
- 23 — SEBBAR H.: Bilan d'une politique touristique, l'exemple du Maroc — Mémoire DES ES-SCIENCES ECONOMIQUES — Octobre 1972 — Université Mohammed V — Rabat.